



PETITION DE M. JACQUES FONDI KON CONCERNANT LE CAMEROUN
SOUS ADMINISTRATION FRANCAISE

(Distribuée conformément à l'article 85 du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Pondi Kôn Jacques,
Planteur notable à So-Mapan,
Canton Njab Jean,
Subdivision d'Eséka

Eséka le 23/2/1957

Monsieur le Président de l'Assemblée des Nations-Unies
Conseil de Tutelle New-York (U.S.A.)

Très respectueusement, je vous prie de venir auprès de votre haute bienveillance me plaindre de fait vis à vis des circonstances lourdes et des dégâts produits à mon égard. C'était le 18 au 19 décembre 1956 à 18 heures de la nuit s'est précipité une troupe environ de 57 personnes de village de So-Mapan qui jouent l'union des populations de Cameroun (u.p.c.) et ont incendié mes deux cases d'habitation = une maison et une cuisine, dont tous mes biens qui s'y trouvaient à l'intérieur sont tous brûlés; bien que je ne peux déterminer l'énumération, sauf mon économie détruite de 10.000 frs (dix mille francs). Par ailleurs je suis chef de famille de 3 enfants et une épouse; nous nous lamentons le long de la route sans habitation et nous vivons dans un état de pénurie (sans argent).

J'estime en effet la valeur de mes biens brûlés d'une somme de 100.000 frs qui pourra au moins me soutenir de mieux vivre enfin d'entamer mes nouvelles constructions. De ce sujet, je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir considérer ma présente en connaissance de cause afin d'exécuter malgré mes instructions insuffisantes de procéder à mon secours sollicité de 100.000 francs en plus de cela mon économie de 10.000 frs. Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations et mon profond respect distingués.

Votre Pondi.

57-09495
